

### PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à exploiter un système de sécurité incendie de catégorie B, afin de localiser un départ de feu dans l'établissement.

### PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

### TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Personnel qualifié sur les installations de détection**: Règles A.P.S.A.D (**R7**), et MS 57, NF S61-933.



#### DURÉE DE L'ACTION

- 1h30
- 2 sessions sur une ½ journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 40 à 50% du temps de formation



#### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 8 apprenants maximum

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
  - > Effectuer la vérification journalière de l'installation,
  - > Gérer l'alarme restreinte,
  - > Mettre en application la consigne particulière en cas d'alarme feu,
  - > Effectuer les opérations de niveau 2 sur la centrale de détection.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

### MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

### MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du Formateur les codes de niveau 2 du SSI.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

### PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
  - > Le Système de Sécurité Incendie
  - > Les équipements d'alarme
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
  - > L'exploitation du S.S.I.
  - > Visite permettant d'identifier les organes du S.S.I.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

### TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

